

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONJOINTE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET À LA CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE LA COMMUNE DE TAVERNY

Par arrêté n° 2025-017 en date 12 mars 2025, Madame le Maire de Taverny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TAVERNY pour une durée de 34 jours consécutifs, du mercredi 9 avril 2025 à 13h30 au lundi 12 mai 2025 à 17h30.

Madame Dalila DA COSTA ALVES, a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire pour cette enquête publique et Monsieur François DELCLERQ, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E25000015/95, en date du 21 février 2025, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision du PLU de la commune de TAVERNY et le dossier de création de Périumètre des Abords (PDA), et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de TAVERNY, 2 place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de révision.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de TAVERNY, 2 place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY.

Pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme(PLU) :

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de TAVERNY.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du mercredi 9 avril 2025 à 13h30 au lundi 12 mai 2025 à 17h30. Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6095>

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de TAVERNY à l'adresse suivante : www.mairie-taverny.fr

Des observations écrites peuvent être adressées à Madame le Commissaire-enquêteur, à la Mairie de TAVERNY– Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement – 2 place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra également formuler ses observations par courriel à l'adresse numérique suivante : enquete-publique-6095@registre-dematerialise.fr

Les observations adressées par voie postale à Madame le Commissaire-enquêteur seront intégrées dans le registre papier en Mairie de TAVERNY aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pour le Périumètre des Abords (PDA) :

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de TAVERNY.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du mercredi 9 avril 2025 à 13h30 au lundi 12 mai 2025 à 17h30. Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6096>

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de TAVERNY à l'adresse suivante : www.mairie-taverny.fr

Des observations écrites peuvent être adressées à Madame le Commissaire-enquêteur, à la Mairie de TAVERNY– Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement – 2 place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra également formuler ses observations par courriel à l'adresse numérique suivante : enquete-publique-6096@registre-dematerialise.fr

Les observations adressées par voie postale à Madame le Commissaire-enquêteur seront intégrées dans le registre papier en Mairie de TAVERNY aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie de TAVERNY :

- Mercredi 9 avril 2025 de 13h30 à 17h30
- Samedi 19 avril 2025 de 09h00 à 12h00
- Mardi 29 avril 2025 de 09h00 à 12h00
- Lundi 12 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de TAVERNY ainsi que sur le site internet de la ville de TAVERNY à l'adresse suivante : www.mairie-taverny.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de la commune de TAVERNY sera approuvé par délibération du Conseil municipal de TAVERNY en décidant éventuellement d'y apporter les révisions qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Après avoir reçu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Préfet sollicite l'accord de l'autorité compétente en matière de PLU et de l'Architecte des Bâtiments de

France sur le projet de PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

En cas d'accord de la commune et de l'Architecte des Bâtiments de France, le PDA est créé par arrêté du Préfet de région. Il appartiendra à la commune de TAVERNY d'annexer le tracé du nouveau périmètre au PLU dans les conditions prévues à l'article L.153-60 du code de l'Urbanisme.

Toute personne pourra obtenir communication de ces pièces à ses frais et sur sa demande, à la mairie de TAVERNY 2 place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de TAVERNY, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par les soins du Maire de TAVERNY, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux officiels diffusés dans le département du Val d'Oise.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et durant toute la durée de celle-ci, à la mairie de TAVERNY ainsi que sur tous les panneaux administratifs de la ville et accessible via le lien suivant www.mairie-taverny.fr